

15^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DU COL DU MINIER

REGLEMENT

L' Association automobile **GARD CEVENNES** en collaboration avec le **TEAM AUTO VIGANAIS** organise le **samedi 17 septembre et le dimanche 18 septembre 2011 la 15^{ème} Course de Côte Régionale du Col du Minier.**

Cette épreuve compte pour **la coupe de France de la montagne, le championnat du Comité Régional du sport automobile du Languedoc Roussillon.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional et enregistrée à la FFSA sous le permis d'organisation
N°R 325..... En date du ...1^{ER} JUILLET 2011.....

ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.PIERRE CHARDOUNAUD	3158
Commissaires Sportifs	J.CLAUDE CRISTOL	15590
	JOSE GISPER	3184
Directeur de Course	CARMEN BECHI	8747
Directeur de Course Adjoint	GUY MALLEMANCHE	1254
Commissaires techniques : Responsable	SERGE PEGOLOTTI	6047
	CHRISTIAN ROCCA	7944
	CHRISTIAN JOLY	11082
	Stagiaire	NICOLAS JACQUET
Délégué Sécurité	GIL SOULIER	3725
Chargé des relations avec les concurrents	CLAUDE CHARDOUNAUD	3154
	PHILIPPE JOLY	178709
Chargé des commissaires de route	ALAIN JOLY	170900
Chronométrateur	YVES GUILLEMIN	2329

1.2 P HORAIRES

Clôture des engagements	LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011 à MINUIT
Parution de la liste d'engagés	VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011
Vérifications Administratives	SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2011 DE 16H30 à 19H00 SUR LA COTE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2011 DE 7H00 à 9H00 SUR LE PARKING D' INTERMARCHE QUARTIER DE TUBER
Vérifications techniques	SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2011 DE 16H45 à 19H15 SUR COTE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2011 DE 7H00 à 9H00 SUR LE PARKING D' INTERMARCHE QUARTIER DE TUBER.

Les réunions du collège des Commissaires Sportifs se tiendront à proximité de la ligne de départ
1^{ère} réunion à 9h00, 2^{ème} réunion à 12h30, 3^{ème} réunion à 18h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **9h00**

Le parc de départ se tiendra 500m avant le départ.

Essais chronométrés (2) **DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2011 DE 9H00 à 12H00**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30.

Briefing pilote par écrit

Les montées de course se dérouleront aux horaires suivants :

1^{ère} montée : 14H00

2^{ème} montée : 16H00

Les horaires des essais de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les résultats provisoires seront affichés 15mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Le parc fermé est obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion et se tiendra au parking INTERMARCHÉ Quartier de Tuber 30120 AVEZE.

La remise des prix aura lieu le DIMANCHE 18 SEPTEMBRE à 18H30 à MR BRICOLAGE Quartier Tuber 30120 AVEZE à côté d'Intermarché.

1.2 P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront comme indiqué ci-dessus.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **GARAGE DYNEFF AVENUE DE ROCHELLE AU VIGAN, taux horaire de la main d'œuvre 45€ TTC.**

ARTICLE 2 P ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3 P ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA GARD CEVENNES IMPASSE DU DOUBS 30900 NIMES

Jusqu'au LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011 à MINUIT.

Les frais de participation sont de 300€ réduits à 160€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation (chèque à l'ordre du **TEAM AUTO VIGANAIS**).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagement enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents seront immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être signalé au moins 24heures à l'avance avant le début du meeting afin d'obtenir le remboursement des frais d'engagement.

ARTICLE 4 P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 90.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côtes et slaloms.
Double monte autorisée.

4.2 P CARBURANT – PNEUMATIQUE – EQUIPEMENTS - ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms.

4.3 P NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms.

4.4 P MESURES ET DISPOSITION DE SECURITE

Voir tableau dans France Auto Spécial règlement.

ARTICLE 5 P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P PARCOURS

La course de Côte du Minier se déroule sur le parcours suivant :

Départ situé sur la D48

Arrivée sur la D48

Longueur totale 1,600KM

Pente moyenne 7%

Parc de départ 500m avant la ligne de départ

L'épreuve se déroulera en deux montées.

Le classement sera établi sur le résultat de la meilleure montée.

Procédures de départ → feux tricolores

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son propre groupe dans l'ordre décroissant des numéros

Le retour au départ se fera dans le sens contraire de la course de côte.

6.2 P ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par la D48 vers le Col du Minier.

6.3 P FILE DE DEPART

Elle débute 25m avant le ligne de départ sur la D48

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10' avant leur heure de départ. Le concurrent ne s'étant pas présenté dans ce délai pourra être exclu de cette montée.

6.4 P PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés avant la ligne de départ.

6.5 P PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés sera situé sur le parking INTERMARCHE QUARTIER DE TUBER.

6.6 P TABLEAUX D’AFFICHAGE

Pendant toute la durée de la course le tableau d’affichage sera situé sur la ligne de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d’une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède le départ.

6.7 P PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au centre de secours le plus proche :

POMPIERS DU VIGAN

ARTICLE 7 P DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.1 P CONFERENCE AUX PILOTES

Briefing écrit et distribué aux vérifications

7.2 p ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen d’échauffement des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8 P PENALITES

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms.

En cas d’ex aequo , le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l’autre montée.

ARTICLE 9 P CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline. Ils seront affichés au tableau d’affichage.

ARTICLE 10 P PRIX

Prix en espèces

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
		+ de 3 part	1 à 2 part	3 à 5 part	6 à 10 part	11 part et +
1er	320€	130€	80€	140€	160€	180€
2ème	270	90		90	100	150
3ème	220				70	130
4ème	170					110

Classement Féminin 1^{ère} 100€ 2^{ème} 60€

Les prix et les coupes au scratch, au groupe et à la classe ne sont pas cumulables

Au dessous de 50 partants, les prix seront baissés de 10%

Deux commissaires seront récompensés

La remise des prix aura lieu à 18H30 au village vacances «La Pommeraie » au VIGAN

Les chèques seront transmis aux concurrents dès le LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011.